

Gestionnaire de situations complexes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)

Caractéristiques de l'emploi

Filière :
Sociale

Catégorie :
B

Cadre d'emplois :
Assistant socio-éducatif

Fonction :
Travailleur social

Fiche(s) métier
de rattachement :
Gestionnaire instructeur de dispositif

Temps complet

Temps non complet

Ouverture ou non à la NBI :

Oui Non

Nombre de points :
Écrire ici

Situation de travail

Localisation
• *MDS/Hopital de St Amand-Montrond*

Composition de l'environnement
de travail

• *Composition de l'équipe :*
Un pilote
Une secrétaire assistante
Deux gestionnaires de situations complexes

Missions

Dans le cadre du dispositif MAIA il s'agit d'offrir une réponse personnalisée aux personnes atteintes de maladie évolutive et à toute personne âgée en situation complexe et en perte d'autonomie.

Le gestionnaire de situation complexes est l'interlocuteur direct de la personne âgée et coordonne les divers partenaires qu'ils soient sanitaires, sociaux ou médico-sociaux.

Le gestionnaire de situations complexes interviendra sur le territoire de la MAIA Vierzon Cher Ouest

Autorité hiérarchique

Le chef de service Evaluation et Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie de la Direction de l'Action et de la Coordination Gérontologique du Conseil Général (DGA SCS)

Autorité fonctionnelle

Le pilote de la MAIA

Activités

• Activités principales

- Réaliser à domicile une évaluation des besoins sanitaires et sociaux de la personne, ce qui confirme ou infirme le recours à la gestion de situations complexes ;
- Assurer le rôle de personne ressource coordinatrice dans le champ sanitaire et social pour la personne en perte d'autonomie
- Elaborer un plan de service individualisé et planifier les services nécessaires en partenariat avec les évaluateurs APA
- Faire les démarches pour l'accessibilité de la personne à ces services, assurer un suivi de la réalisation des services individualisés
- Prévenir, repérer et traiter les situations de maltraitance
- Assurer le soutien de la famille et des proches dans la prise en compte de la personne âgée
- Assurer la défense de l'avis ou des choix de cette personne, autant que nécessaire, dans ses interactions avec le système d'aide

• Activités spécifiques

- Participe à la démarche globale d'intégration sur le territoire en assurant la transmission des informations nécessaires au pilote : dysfonctionnements des processus d'orientation, difficultés d'accès à un service.
- Contribue à la démarche de concertation partenariale
- Contribue à l'évaluation du dispositif nécessaire au pilote dans le cadre de sa mission d'animation des instances de gouvernance.

Conditions d'exercice

• Moyens à disposition :

Bureau, outils bureautiques, véhicule de service

• Spécificités du poste :

Mobilité importante : Déplacements véhiculés fréquents sur le territoire
Amplitudes horaires pouvant être variables

Ressources requises ou à acquérir – E =expert M = maîtrise P = pratique

Savoirs	Niveau attendu		
	E	M	P
Connaissance ou capacité à assimiler la législation, l'organisation partenariale et les dispositifs concernant les personnes âgées avec référence au code de déontologie et à la Charte éthique		X	
Connaissance des problématiques liées à la dépendance (Maladies d'Alzheimer et autres).	X		
Sens des relations humaines vis-à-vis des personnes prises en charge et des professionnels	X		

Savoir faire opérationnels	Niveau attendu		
	E	M	P
Capacité à s'approprier des outils et des procédures spécifiques, de nouveaux outils (évaluation multidimensionnelle – GEVA-A) synthèse et PSI (plan de service individualisé)	X		
Capacité à coordonner les actions relatives à la prise en charge des personnes âgées	X		
Qualités rédactionnelles		X	

Savoir faire relationnels

Goût pour le travail en équipe, intérêt pour l'interdisciplinarité

Aptitude à la négociation

Disponibilité, rigueur et discrétion

Agent actuellement en poste :

→ Activités complémentaires liées à l'agent :

Le responsable hiérarchique : Chef du service Evaluation et Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie

Date : 17/03/2017